



DEMANDE DE DEROGATION

Dérogation aux périmètres scolaires

Dérogation intercommunale (soumis à l'avis du Maire de résidence)

à remplir et à retourner signée au service Education, jeunesse Mairie d'Evian au 16 rue du Port
CS 80098, 74502 Evian Cedex ou par mail à : education-jeunesse@ville-evian.fr

NOM DE L'ENFANT

Nom : Prénom

Date de naissance Lieu

Résidence principale de l'enfant :

NOM DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LEGAL

Responsable légal 1

Père..□.....Mère..□.....Autre..□

Nom : Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse :

Ville.....

Nationalité :

Tel domicile

Tel portable

Adresse mail.....

Employeur :

Nom :

Adresse :

Tel :

Responsable légal 2

Père..□.....Mère..□.....Autre..□

Nom : Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse :

Ville.....

Nationalité :

Tel domicile

Tel portable

Adresse mail.....

Employeur :

Nom :

Adresse :

Tel :

SCOLARITE

Ecole précédente : Niveau

Ecole demandée : Niveau

1 - MOTIF DE LA DEMANDE DE DROIT

frère ou sœur déjà scolarisé dans l'établissement demandé

raison de santé de l'enfant (joindre un certificat médical)

2 - MOTIF DE LA DEMANDE SOUMIS A AVIS

enfant déjà scolarisé dans le groupe scolaire demandé en section maternelle pour continuité pédagogique

raison liée à la garde de l'enfant.

Nom et adresse de la nourrice :

.....
.....

raison professionnelle : préciser

.....
.....

autre motif : préciser

.....
.....

Date :

Signature :

Décision de la commission scolaire (à remplir par l'Administration) :

favorable

défavorable

Ecole d'affectation :

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

« Conformément au Règlement (UE)2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés modifiée, la Ville d'Evian collecte l'identité, lieu et la date de naissance, la résidence principale de l'enfant concerné, l'établissement scolaire dans lequel l'enfant était inscrit, l'ensemble des informations d'état civil, de résidence et de contact personnel et professionnel pour les parents/responsables légaux ainsi que le motif de la demande de dérogation afin de soumettre ladite demande à la commission scolaire. Ces données sont conservées pendant 1 année en tant qu'archives courantes et pour une durée de 6 ans maximum avant suppression.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation ainsi que d'opposition pour les données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données par voie postale (CCPEVA, 851 avenue des Rives du Léman, CS10084 74500 PUBLIER) ou par courrier (rgpd@cc-peva.fr)

Vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ».